



HUTTOPIA & Cie



**EXTENSION DU CAMPING « LES FALAISES »
COMMUNE DE SAINT PIERRE EN PORT° (76)**

**DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT AU
FORMULAIRE CERFA 14734*03 / ANNEXE 07**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
1. PRESENTATION DU SITE	8
1.1 PLANS ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES	9
1.2 PHOTOGRAPHIES DU SITE	12
2. PRESENTATION DU PROJET	15
2.1 PLANS	15
2.2 INSERTION URBAINE DU PROJET	16
2.3 LOI LITTORAL.....	19
2.4 OCCUPATION DU SOL.....	20
2.5 LES ACCES.....	20
2.6 ESPACES PAYSAGERS	20
2.7 MODE DE GESTION DES EAUX.....	20
3. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL SYNTHETIQUE.....	22
3.1 SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	22
3.2 THEMATIQUES A ENJEU ENVIRONNEMENTAL / ETAT INITIAL (SANS PROJET).....	25
3.2.1 <i>Milieu naturel</i>	25
4. EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES.....	31
4.1 PHASE CHANTIER	31
4.2 PHASE POST-AMENAGEMENT	34
5. AUTOEVALUATION	37

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : PLAN MASSE DU PROJET (HUTTOPIA)	7
FIGURE 2 : LOCALISATION DU SITE D'ETUDE - PLAN IGN 1/25 000 (SOURCE : GEOPORTAIL)	9
FIGURE 3 : LOCALISATION DU SITE D'ETUDE – PHOTO AERIENNE 1/15 000 (SOURCE : GEOPORTAIL)	10
FIGURE 4 : LOCALISATION PLUS PRECISE DU SITE D'ETUDE – PHOTO AERIENNE 1/5 000 (SOURCE : GEOPORTAIL)	11
FIGURE 5 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE.....	12
FIGURE 7 : ILLUSTRATION DE : LA LOCALISATION DES HAIES A CREER –BORNE LUMINEUSE – ECLAIRAGE EXISTANT A SUPPRIMER - CHEMINEMENT PIETONS ET EMPLACEMENT ENHERBE	16
FIGURE 8 : AMENAGER LE LITTORAL DES HAUTES FALAISES (SOURCE : DOO DU SCOT DU PAYS DES HAUTES FALAISES).....	18
FIGURE 9 : EXTRAIT DU PLAN DE RESEAU DU CAMPING.....	21
FIGURE 10 : LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 VIS-A-VIS DU SITE D'ETUDE	25
FIGURE 11 : VUE D'ENSEMBLE DU SITE DEPUIS LE CAMPING	27
FIGURE 12 : FAUVETTE GRISETTE AU DROIT DU SITE D'ETUDE.....	27
FIGURE 13 : RENARDEAU OBSERVE AU DROIT DU CAMPING DES FALAISES (A L'EST DE L'AIRE D'ETUDE)	27
FIGURE 14 : RENOUVEES DU JAPON AU DROIT DU SITE D'ETUDE.....	27
FIGURE 15 : VUE D'ENSEMBLE DU SITE D'ETUDE	27
FIGURE 16 : BUDDLEIA DE DAVID AU DROIT DU SITE D'ETUDE.....	27
FIGURE 17 : CARTE DES HABITATS ET LOCALISATION DES ESPECES INVASIVES.....	28
FIGURE 18 : CARTE DES OBSERVATIONS DE FAUNE ET HABITATS D'ESPECES.....	29

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	24
TABEAU 2 : SYNTHESE DES EFFETS ET MESURES EN PHASE CHANTIER	33
TABEAU 3 : SYNTHESE DES EFFETS ET MESURES APRES AMENAGEMENT	36

INTRODUCTION

Le présent document d'accompagnement au formulaire CERFA 14734*03 vise à préciser dans un premier temps les enjeux environnementaux présents sur le site d'étude sur la commune de Saint Pierre en Port (76). Dans un second temps, sont présentés les impacts potentiels du projet et mesures mises en œuvre.

L'extension du camping « les falaises » s'inscrit dans la volonté de renforcer l'offre touristique déjà existante sur la commune de Saint Pierre en Port. En effet, la commune est un territoire touristique attractif en raison de sa proximité avec la Manche.

L'opération d'aménagement consiste en la réalisation de l'extension du camping « les falaises » afin d'agrandir leur nombre d'emplacements pour répondre au mieux à la demande. Sur les 25 emplacements aménagés, 15 seront nouvellement créées et 10 sont des emplacements « déplacés » de manière à dédensifier le camping. Cette extension porte sur environ 7 400 m². L'extension du camping prend place dans la délimitation du camping existants.

Le concept Huttopia est avant tout de privilégier un aménagement sobre au plus près de la nature dans la volonté de garder au maximum l'aspect naturel du site. Les principales caractéristiques des aménagements Huttopia sont les suivantes :

- Matériaux utilisés pour les constructions sont naturels : en bois non traité, métal et toile,
- Circulation des véhicules est limitée pour réduire les surfaces imperméabilisées et ainsi favoriser la réversibilité du site,
- Cheminement doux non imperméabilisé,
- Délimitation des aires par les haies bordant le site aucune clôture.

Huttopia s'attache à valoriser les qualités naturelles des sites exploités, pour faire découvrir aux clients la nature environnante.

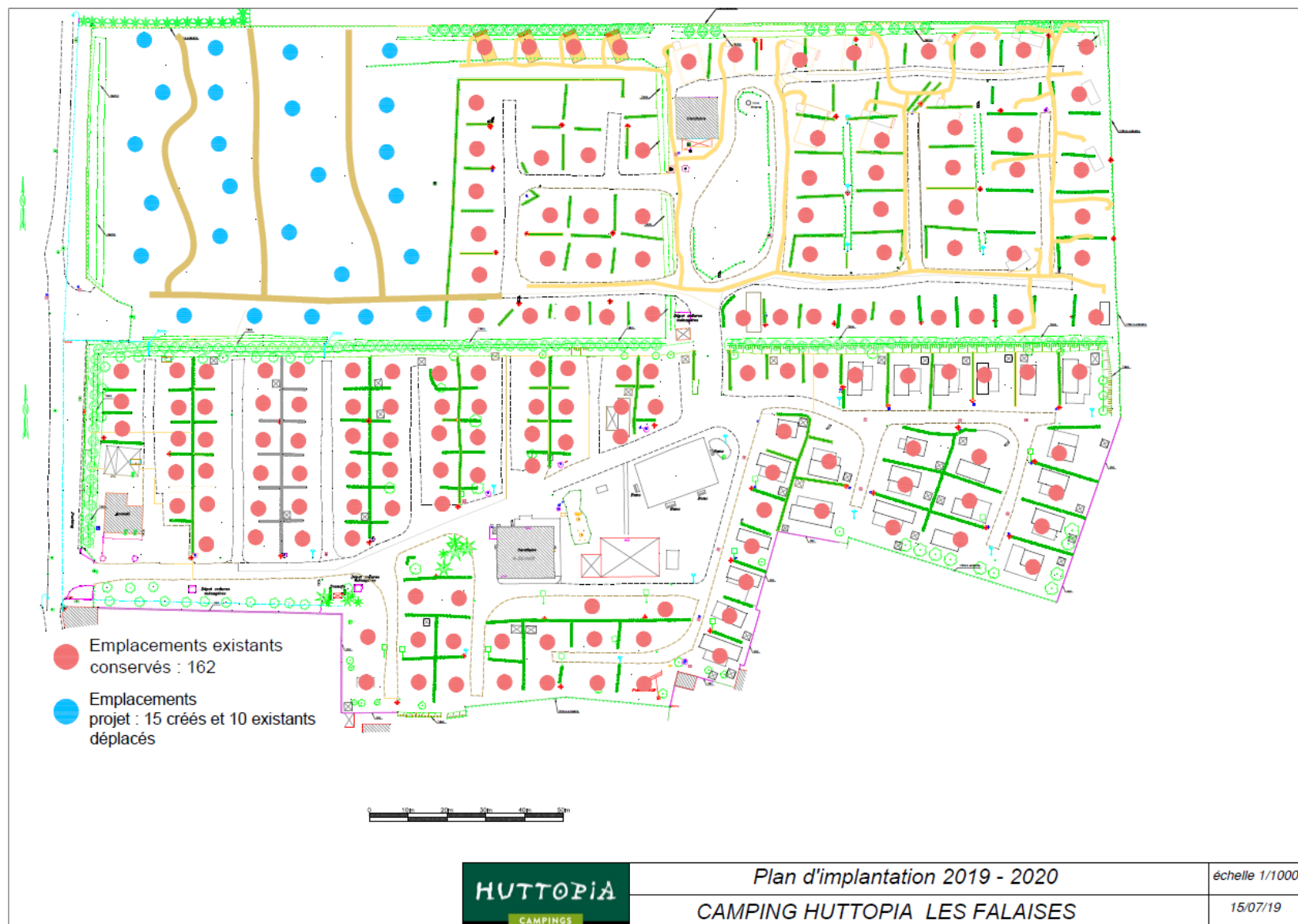


Figure 1 : Plan masse du projet (Huttopia)

1. PRESENTATION DU SITE

Le site d'étude est localisé sur la commune de Saint Pierre en Port en Seine Maritime (76). La nature du projet est l'extension du Camping « les Falaises » qui propose actuellement 172 emplacements.

Huttopia & Cie est spécialisé dans la conception et l'exploitation de campings situés dans des sites naturels. Leurs campings sont aménagés de manière à conserver au maximum l'aspect naturel du site en créant des aménagements légers et respectueux de l'environnement, intégrés au paysage du lieu et en limitant les infrastructures (cela favorise la réversibilité, aucune surface étanche).

La commune de Saint Pierre-en-Port est une commune littorale de la Manche, le site d'étude se localise à environ 270 m du bord de mer. L'occupation actuelle du sol est une prairie.

1.1 PLANS ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES

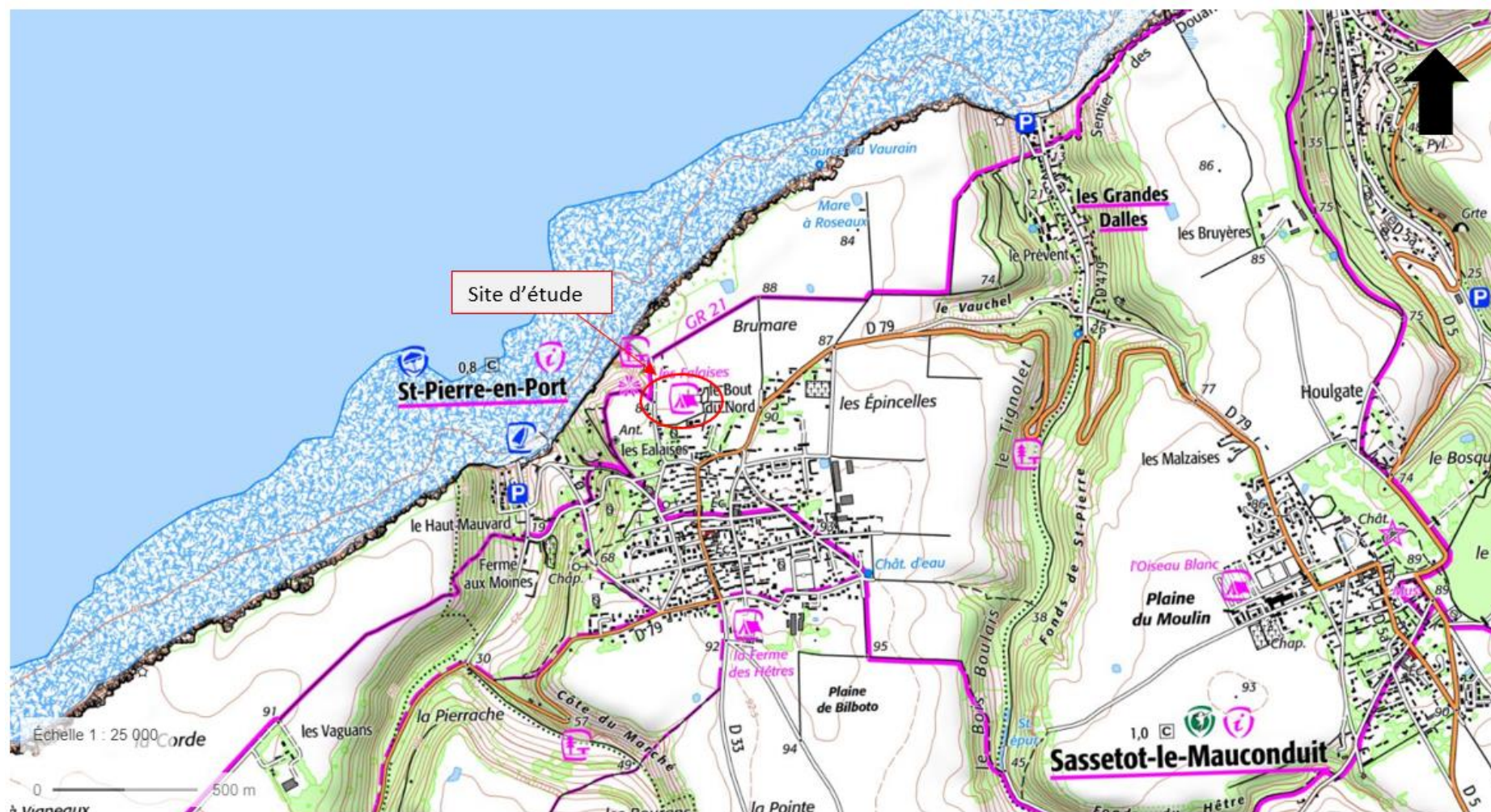


Figure 2 : Localisation du site d'étude - Plan IGN 1/25 000 (source : Géoportail)



Figure 3 : Localisation du site d'étude – Photo aérienne 1/15 000 (source : Géoportail)



Figure 4 : Localisation plus précise du site d'étude – Photo aérienne 1/5 000 (source : Géoportail)

1.2 PHOTOGRAPHIES DU SITE

Sources : 1 à 4 : EODD, 5 : Google maps



Figure 5 : Localisation des prises de vue

1



2



3



4





2. PRESENTATION DU PROJET

2.1 PLANS

Le programme de l'opération comprend les fonctionnalités suivantes :

- Création de 15 emplacements,
- Repositionnement de 10 emplacements déjà existants dans le camping,
- Des aménagements paysager.

Les chemins de desserte des emplacements se feront à partir des voies existantes du camping. Un revêtement stabilisé sera mis en place comme c'est déjà le cas dans le camping afin de maintenir la perméabilité des sols. Les cheminements piétons, quant à eux, seront revêtus en terre ou matériaux locaux (emploi de broyats végétaux issus du site).

Les emplacements créés et déplacés seront enherbés à l'instar de ceux existants. Les emplacements n'ont pas vocation à accueillir des habitations légères de loisirs.

Pour des raisons de sécurité, il sera implanté une borne lumineuse au droit des chemins de desserte. Ces bornes ont une hauteur hors-sol inférieure à 1 m le faisceau lumineux est orienté vers le bas avec un faible halo lumineux. Elles sont fabriquées sur des supports bois avec une couverture métallique (cf. photo ci-dessous). Ce dispositif de balisage lumineux sera étendu à l'ensemble du camping. Les candélabres actuellement présents (source de pollution) seront supprimés. Les réseaux seront enterés.

En termes paysager, une haie au Sud et à l'Est sont recensées dans le cadre du PLU, elles seront maintenues dans le cadre du projet. Une haie sera également créée à l'Ouest (sur une longueur de 65m) selon les prescriptions du PLU. La haie au Nord sera conforter selon le principe des haies cachoises.

Un projet de « modernisation » des bâtiments existants est également projeté. A cete effet, un permis de construire a été déposé pour la démolition de 4 bâtiments et la construction d'un nouveau centre de vie, deux sanitaires, et un bâtiment technique. Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec la commune de Saint-Pierre-en-Port, la communauté d'agglomération de Fécamp et l'agence d'urbanisme. Le permis de construire est en cours d'instruction. Ces bâtiments projetés se localisent en dehors du périmètre d'extension du camping « les falaises ».



Figure 6 : Illustration de : la localisation des haies à créer –borne lumineuse – Eclairage existant à supprimer - Cheminement piétons et emplacement enherbé

2.2 INSERTION URBAINE DU PROJET

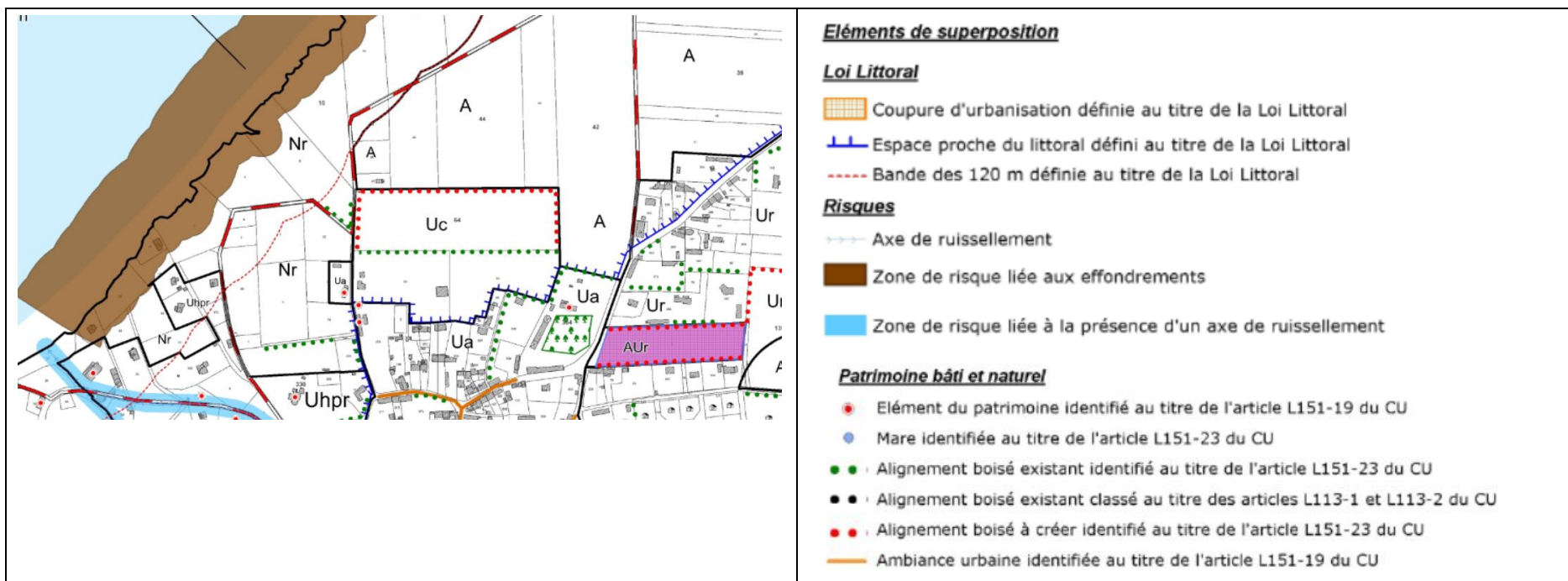
Le PLU de Saint-Pierre-en Port a été approuvé en février 2016. Un PLUi est en cours d'élaboration sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Fécamp Caux Littoral.

Le site d'étude est couvert par le zonage Uc « secteur urbain de Camping » qui comprend les deux campings implantés sur le territoire communal à savoir le camping à l'entrée Sud du village « les Pommiers » et le camping au Nord « les Falaises » objet de ce dossier. Ce zonage spécifique « vise à conforter cette activité touristique à Saint-Pierre-en-Port par le biais d'un zonage et d'un règlement écrit adapté aux besoins de cette activité ». Ce zonage autorise :

- Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif,
- Les habitations légères de loisirs, groupées ou isolées et les résidences mobiles,
- Les terrains aménagés pour le camping et les parcs résidentiels de loisirs,
- Les hébergements hôteliers et les constructions et installations nécessaires à l'activité touristique, sous réserve d'une intégration adaptée dans l'environnement,
- Les constructions à vocation d'habitation sous réserve d'être liées et nécessaires à la gestion et au gardiennage des activités touristiques.

Le site s'implante avec un recul minimum de 5 m par rapport à la limite d'emprises publiques et aux limites séparatives. L'extension du camping doit s'insérer dans le contexte paysager et urbain du secteur.

Concernant les espaces verts, la MO prendra en compte la palette des essences locales jointe au règlement d'urbanisme.



Du patrimoine naturel est identifié au droit du site d'étude, il s'agit :

- Au Nord, d'un alignement boisé à créer,
- Au Sud, d'un alignement boisé existant.

Au niveau des Servitudes d'Utilité Publique (SUP), le site d'étude est concerné par le « champ de vue du sémaphore de Fecamp » (AR1).

Au niveau du futur PLUi, le site d'extension sera classé en zone NCc dont le règlement est compatible avec la nature du projet.

La commune de Saint-Pierre-en-Port fait partie du SCOT du Pays des Hautes Falaises datant de mars 2014.

D'après le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) le site d'étude prend place en dehors des principales coupures d'urbanisation mais dans un secteur stratégique de développement au sein des espaces proches du rivage. En effet, le SCOT identifie Saint-Pierre-en-Port comme une station balnéaire qui doit être en capacité de développer des centres d'hébergements diversifiés pour développer les séjours sur le territoire. Le SCOT précise que les secteurs touristiques comme le territoire de Saint-Pierre-en-Port doivent être en mesure de poursuivre leur développement.

Le SCOT met en avant la volonté d'augmenter la fréquence des transports en commun sur le littoral entre Bréauté et Etretat.

Le site d'étude prend place dans la zone des espaces proches du rivage dans le prolongement des espaces urbanisés du territoire de Saint Pierre en Port. Le projet répond aux volontés du SCOT de développer l'offre touristique sur la commune de Saint-Pierre-en-Port.

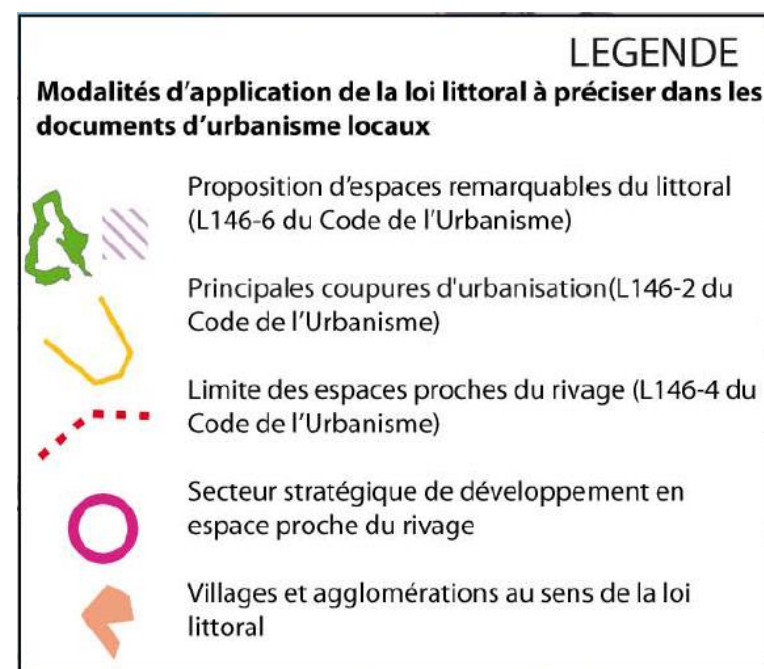
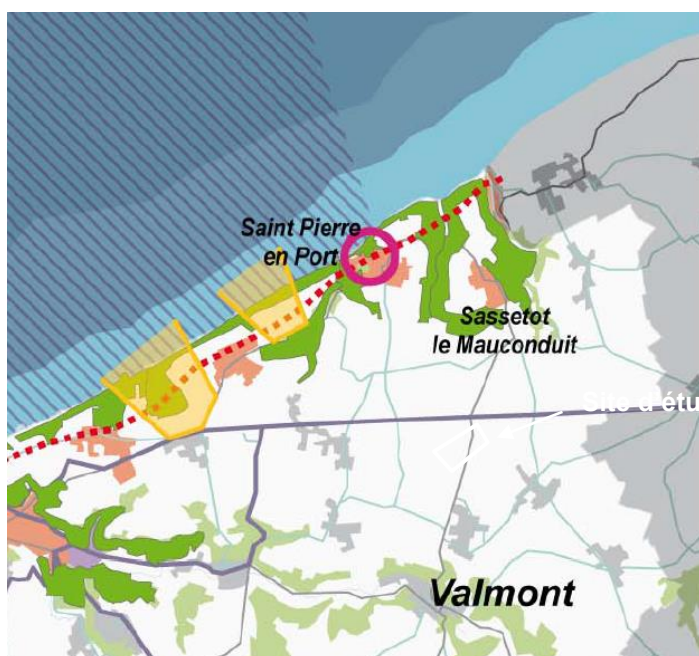


Figure 7 : Aménager le littoral des Hautes Falaises (source : DOO du SCOT du pays des Hautes Falaises)

Sur le territoire communal, le SCOT favorise le développement sur la commune de Saint Pierre en Port.

2.3 LOI LITTORAL

La loi littoral est issue de la Loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Le littoral se définit d'après l'article L321-1 du code de l'environnement comme une entité géographique qui implique une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur.

Les principaux objectifs de la loi littoral sont de combiner la protection des équilibres biologiques et écologiques, la lutte contre l'érosion, la préservation des sites et paysages et du patrimoine, le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau et le maintien, voire le développement, des activités agricoles ou sylvicoles, de l'artisanat et du tourisme.

La loi littoral détermine les conditions d'utilisation et de mise en valeur des espaces terrestres, maritimes et lacustres. Elle s'applique aux communes riveraines des océans, mers, étangs salés et plans d'eau naturel ou artificiel de plus de 1000 hectares. Cette loi est une loi d'aménagement et d'urbanisme qui a pour but :

- la protection des équilibres biologiques et écologiques, la préservation des sites, des paysages et du patrimoine culturel et naturel du littoral,
- la préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau,
- la mise en œuvre d'un effort de recherche et d'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral.

Cette loi détermine des prescriptions particulières en termes d'urbanisme :

- L'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement ;
- L'extension limitée de l'urbanisation des espaces proches du rivage ou des rives des plans d'eau intérieurs désignés à l'article 2 de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 précitée doit être justifiée et motivée, dans le plan local d'urbanisme, selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau ;
- En dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux pour les plans d'eau intérieurs désignés à l'article 2 de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 précitée.

La commune de Saint Pierre de Port est couverte par la loi littoral de par son implantation en bordure de la Manche. Comme, observé sur le plan de zonage du PLU de Saint-Pierre-en-Port, le site d'étude se localise dans « l'espace proche du littoral » et en dehors de la zone des 100 m.

Au niveau du règlement du PLU, cela implique que « *Sur le plan de zonage sont représentés les Espaces Proches du Rivage au titre de la Loi Littoral. Conformément aux prescriptions de l'article L121-13 du Code de l'Urbanisme, les unités foncières comprises dans ces Espaces Proches du Rivage sont soumises au principe d'extension limitée de l'urbanisation. Les opérations de construction envisagées dans les Espaces Proches du Rivage doivent donc s'effectuer en densification des ensembles bâtis existants* ».

L'opération d'aménagement vise à développer l'offre touristique sur la territoire communal (en réponse au SCOT). Le site d'étude se localise dans le prolongement des emplacements existants en cohérence avec l'implantation du parking. Il vient en continuité de l'enveloppe urbaine de Saint-Pierre-en-Port.

2.4 OCCUPATION DU SOL

Le site est bordé au Sud et à l'Est par le camping qui est lui-même dans le prolongement immédiat du tissu urbain de Saint-Pierre-en-Port formé majoritairement de maisons individuelles. A l'Ouest, la rue du camping le délimite au -delà de cette voirie, une maison et une parcelle cultivée est implantée. Et pour finir, au Nord, des habitations au nombre de 3 avec le littoral et des terres agricoles exploitées sont relevés.

2.5 LES ACCES

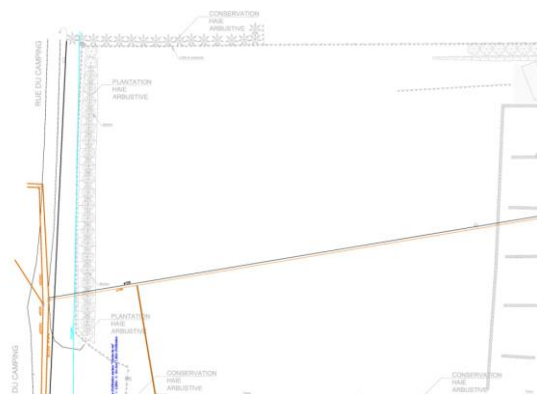
Actuellement, l'accès au site d'étude se fait depuis la rue du Camping.

2.6 ESPACES PAYSAGERS

Le site d'étude prend place sur un espace libre de construction, il s'agit d'une prairie avec une haie arbustives bordant le site au Sud, au Nord et à l'Est.

2.7 MODE DE GESTION DES EAUX

Un réseau d'eau séparatif : eaux usées passe sous la rue du camping.


Légende Réseaux

- EP
- EU
- AEP
- Electricité
- Electricité
- ☒ Coffret
- ▨ Télécom
- ☐ Chambre
- * Candélabre

Tracé supposé, dessiné sur la base des DT
et informations concessionnaires.
Détection à réaliser.

Figure 8 : Extrait du plan de réseau du camping

Le projet favorise l'infiltration sur site via les emplacements enherbés et les chemins d'accès en voiture ou piétons qui sont perméables.

Au regard de la nomenclature « Loi sur l'eau » (articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement), le site d'étude n'est pas concerné par une rubrique liée à la loi sur l'Eau.

3. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL SYNTHETIQUE

3.1 SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau identifie les éléments clés à intégrer au projet et formule des orientations environnementales générales à prendre en compte. Ces enjeux ont été intégrés au programme environnemental de l'opération qui fixe de façon contractuelle les exigences à respecter dans le cadre du dialogue compétitif.

Légende : Enjeux environnementaux potentiels

THEMES	DIAGNOSTIC / ETAT INITIAL	OBJECTIFS GENERAUX A INTEGRER AU PROJET
Occupation du sol	Terrain libre de construction actuellement, zone de prairie	
PLU	Parcelle cadastrale affectées par le projet : ZA 64 PLU de Saint Pierre en Port approuvé en 2016 Zone classée « Uc – Urbain de camping ». La parcelle est délimitée au Nord et au Sud par du patrimoine naturel : - AU Nord et à l'Ouest, « Alignements boisé à créer identifiés au titre de l'article L151-23 du CU, - Au Sud, « Alignement boisé existant identifié au titre de l'article L151-23 du CU. Site implanté dans la Servitude AR1 : « Servitude relative aux amers, phares et sémaphores militaires ». Site classé en zone UCc dans le futur PLUi. Ce zonage est compatible avec la nature du projet.	Respect du règlement du PLU de Saint-Pierre en Port en vigueur notamment la création de haie à l'Ouest et confortement de la haie au Nord
Loi Littoral	Loi littoral du 3 janvier 1986. Le site prend place dans le prolongement du camping existant Site en dehors de la bande des 100 m (d'après le PLU de St Pierre-en-Port) L'extension du projet se fait dans les limites physiques du camping délimités par les haies et les talus existants. Site d'étude localisé dans l'espace proche du rivage	Prise en compte de la loi Littoral notamment dans le respect d'urbanisation dans le prolongement des tissus urbains
Milieu humain	Site localisé dans le prolongement du camping et du tissu urbain de Saint Pierre en Port, zone urbaine et touristique. Population : 841 habitants à Saint Pierre en Port en 2016 (populations légales RP2016, source : Insee)	Assurer l'intégration du projet dans son environnement urbain et paysager.
Climat	La commune de Saint-Pierre-en-Port bénéficie d'un climat océanique tempéré. Les données suivantes sont issues de la fiche météorologique de la station d'Octeville sur la période 1981-	/

THEMES	DIAGNOSTIC / ETAT INITIAL	OBJECTIFS GENERAUX A INTEGRER AU PROJET
	2010 : - Température annuelle moyenne : 11,3 °C - Précipitation moyenne annuelle : 796 mm/an - Vents : orienté principalement Nord-Est/Sud-Ouest. Des petites pluies caractéristiques de ce secteur de bords de mer sont assez fréquentes	
Milieu physique	Topographie : Terrain présentant une très faible pente (environ 2%) Réseau hydrographique : la Manche se situe à plus de 270 m du site d'étude Géologie : « Formation à silex et ses résidus sur les pentes » Captages AEP : Hors périmètre de protection. Eaux : SDAGE Seine Normandie 2016-2021.	Géologie : Gestion des eaux pluviales à adapter car le sous-sol se compose d'un sous peu perméable Captages AEP : Aucune contrainte spécifique liée aux captages AEP.
Sites et sols pollués	Le site prend place sur une zone libre de construction actuellement en zone de prairie. Aucune pollution n'a été recensée au droit de ce site d'après les bases de données BASOL et BASIAS.	Pas de site BASOL ou BASIAS à proximité immédiate, aucun objectif particulier n'est à prendre en compte vis-à-vis des pollutions de sol
Milieu naturel	Site d'étude n'est couvert par aucun espace naturel d'intérêt (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO). Le site Natura 2000 le plus proche se localise à environ 90 m à l'Ouest et correspond au littoral Cauchois. D'après le site de la DREAL Normandie aucune zone humide n'est recensée au droit du site d'étude. Pré-diagnostic réalisé en 2019, aucun enjeu n'a été relevé, absence de zone humide sur le site d'étude. Présence de la fauvette grisette en nidification sur le site. Enjeux écologiques du site sont faibles.	Maintien de la haie à l'Est et au Sud Reconstitution d'une haie en lien avec la fauvette grisette à l'Ouest
Contexte patrimonial	D'après l'atlas des patrimoines, aucun sites inscrits, classés ou de monuments historiques n'est identifié au droit du site d'étude. Il n'est pas non plus concerné par un périmètre de protection des abords de monument historiques (500m), ni par une zone de prescriptions archéologiques.	/
Risques naturels	D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de 2014, la commune de Saint Pierre en Port ne fait l'objet d'aucun PPRN ou PPRT. Risque sismique : Excenevex est située en zone 1 vis-à-vis du risque sismique (niveau d'aléa très faible). Il n'est pas nécessaire de prévoir d'intervention particulière vis à vis du risque sismique. Risque falaise : site non concerné Risque nucléaire : commune concernée (CNPE de Paluel)	/

THEMES	DIAGNOSTIC / ETAT INITIAL	OBJECTIFS GENERAUX A INTEGRER AU PROJET
	Retrait-gonflement des argiles : Aléa faible d'après le site georisques.gouv.fr,	
Risques technologiques	/	/
Nuisances sonores	Aucune infrastructure routière implantée sur la commune de Saint Pierre en Port n'est concernée par l'arrêté de classement sonore des infrastructures terrestres (révisé en 2016). Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Seine Maritime (2 ^{ème} échéance) a été approuvé en 2015. Ne concerne pas les bruits liés aux chantiers, ni aux activités touristiques (seulement les transports et ICPE). La commune n'est pas concernée par une infrastructure routière faisant l'objet de ce classement	/
Déplacements et accessibilité	L'accès au camping se fait depuis la rue du camping Le camping propose la location de vélos	Favoriser les cheminements doux (piétons, vélos) à proximité du site pour faciliter l'accès vers le centre-ville et ses commerces de proximités
Réseaux	Le réseau d'assainissement est de type séparatif avec un réseau d'eaux usées passant sous la rue du camping. Des tranchées d'infiltrations sont présentes dans le camping. Les aménagements réalisés au sein du camping tels que les cheminements, les emplacements favorisent l'infiltration des eaux.	Les eaux usées doivent être raccordées au réseau séparatif passant sous la rue du camping Favoriser l'infiltration sur place (infiltration au moyens de tranchées drainantes Lors de la phase travaux éviter tout risque de pollution aux réseaux
Projets environnants	D'après le site de la DREAL Normandie, aucun projet n'est recensé sur la commune de Saint Pierre en Port.	-
Conclusion	L'ensemble des objectifs environnementaux intégrés au projet participera à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.	

Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux et orientations environnementales

3.2 THEMATIQUES A ENJEU ENVIRONNEMENTAL / ETAT INITIAL (SANS PROJET)

3.2.1 MILIEU NATUREL

Le site d'étude n'est pas couvert par un site Natura 2000, le plus proche se localise à environ 90 m à l'Ouest et correspond au littoral Cauchois.

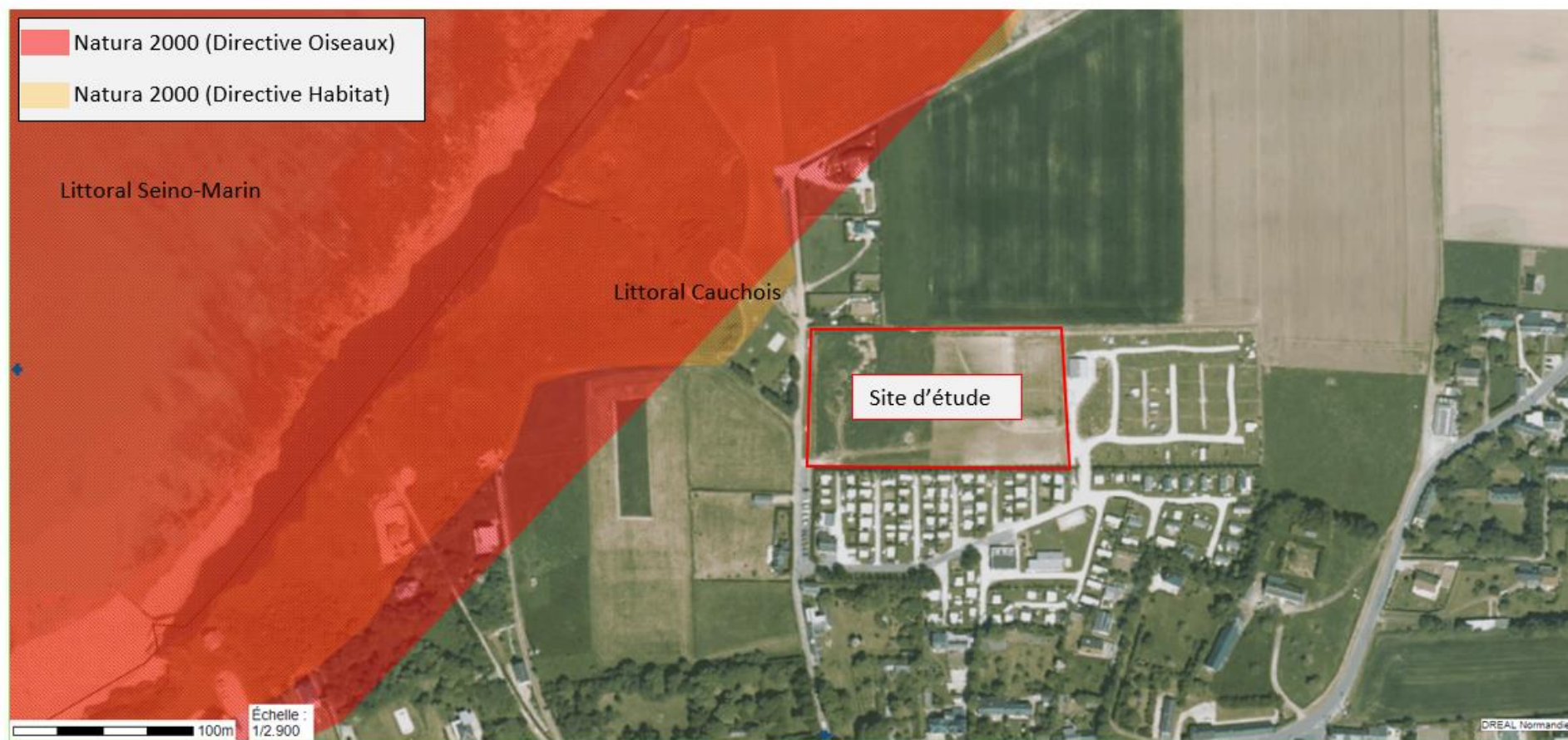


Figure 9 : Localisation des sites Natura 2000 vis-à-vis du site d'étude

Deux campagnes de terrain ont été réalisées le lundi 10 juin et le lundi 17 juin 2019 respectivement pour la partie faune et l'autre la partie flore/habitat avec caractérisation de zone humide. Suite à ces deux visites de terrain, les enjeux écologiques du site ont été évalués.

En termes faunistique, il a été recensé :

Avifaune :

Plusieurs espèces fréquentent le site pour leur alimentation voire pour leur nidification. Un mâle chanteur de Fauvette grisette a notamment été observé le long de la haie buissonnante bordant l'ouest du site. Par ailleurs, un nid a été repéré au sein de cette zone (pas de visuel sur le nid mais plusieurs poussins entendus). Au regard du comportement de l'espèce, de ses mœurs ainsi que l'absence d'autres espèces d'oiseaux chanteurs au sein de ce secteur, il semble que le nid corresponde à celui d'une Fauvette grisette (nid à environ 5 cm du sol au sein d'une touffe d'herbacés). L'ensemble de l'habitat composé de végétation rudérale à l'ouest du site est considéré comme habitat de reproduction de l'espèce.

De nombreux individus de Linotte mélodieuse ont été repérés sur et à proximité du site. La reproduction de cette espèce est possible au sein de la haie à l'est. La nidification de la Mésange charbonnière et du Merle noir est probable au sein du bosquet à l'ouest. La Cisticole des joncs est possiblement nicheuse au sein de la prairie située à l'ouest du site d'étude.

Des espèces survolent la zone et peuvent possiblement l'utiliser en alimentation. Il s'agit du Faucon crécerelle, du Goéland argenté ainsi que plusieurs passereaux, possiblement nicheurs dans les environs (Bergeronnette grise, Pinson des arbres, Verdier d'Europe, Pouillot véloce...).

Reptiles/Amphibiens :

Le site ne comporte pas de milieux aquatiques favorables à la reproduction des amphibiens.

Le seul reptile potentiellement présent est le Lézard des murailles au niveau des zones de transitions du secteur.

Mammifères :

Pour ce groupe, seul un individu juvénile de Renard roux a été aperçu à proximité du site d'étude. Au regard de la mosaïque de haie et de milieux ouverts, la présence du Hérisson d'Europe est fortement probable au sein du site.

Aucun arbre à cavité favorable aux chiroptères n'est présent sur le site. Des individus de chauves-souris peuvent potentiellement utiliser le site en chasse et en transit.

Entomofaune :

Aucune espèce contactée lors du passage (conditions météo défavorables). Au vu des habitats présents et de l'absence de plantes hôtes pour les lépidoptères patrimoniaux, la sensibilité du site vis-à-vis de ce taxon est faible.



Figure 10 : Vue d'ensemble du site depuis le camping



Figure 11 : Fauvette grisette au droit du site d'étude



Figure 12 : Renardeau observé au droit du camping des falaises (à l'est de l'aire d'étude)

En ce qui concerne les habitats, aucuns ne présentent un bon état de conservation. Ce sont 63 espèces floristiques communes répertoriées sur le site d'étude. Deux espèces invasives : le buddléia de David et la Renouée du Japon qui ont été relevées (cf carte des habitats et espèces invasives ci-dessous).



Figure 13 : Renouées du Japon au droit du site d'étude



Figure 14 : Vue d'ensemble du site d'étude



Figure 15 : Buddléia de David au droit du site d'étude

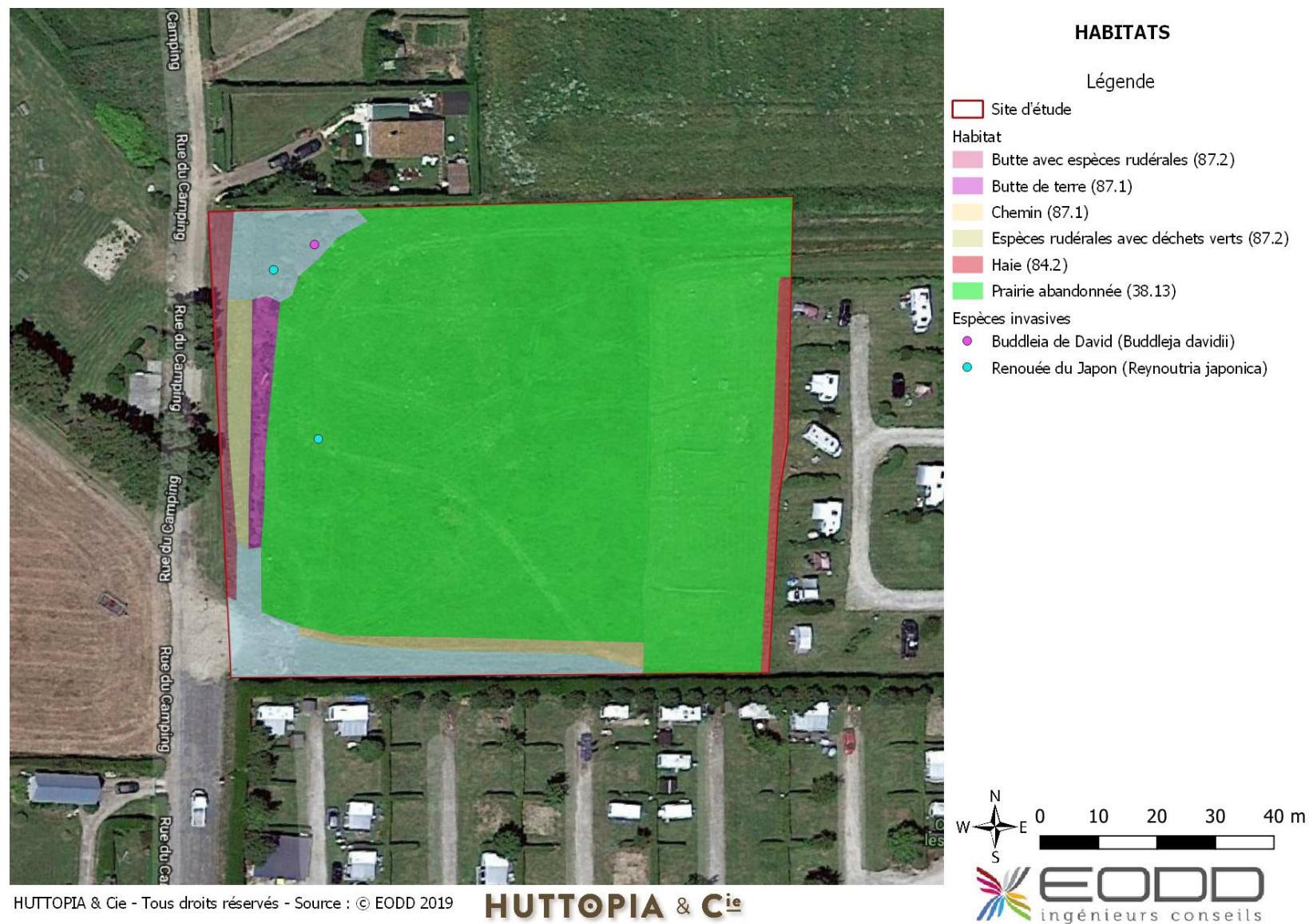


Figure 16 : Carte des habitats et localisation des espèces invasives

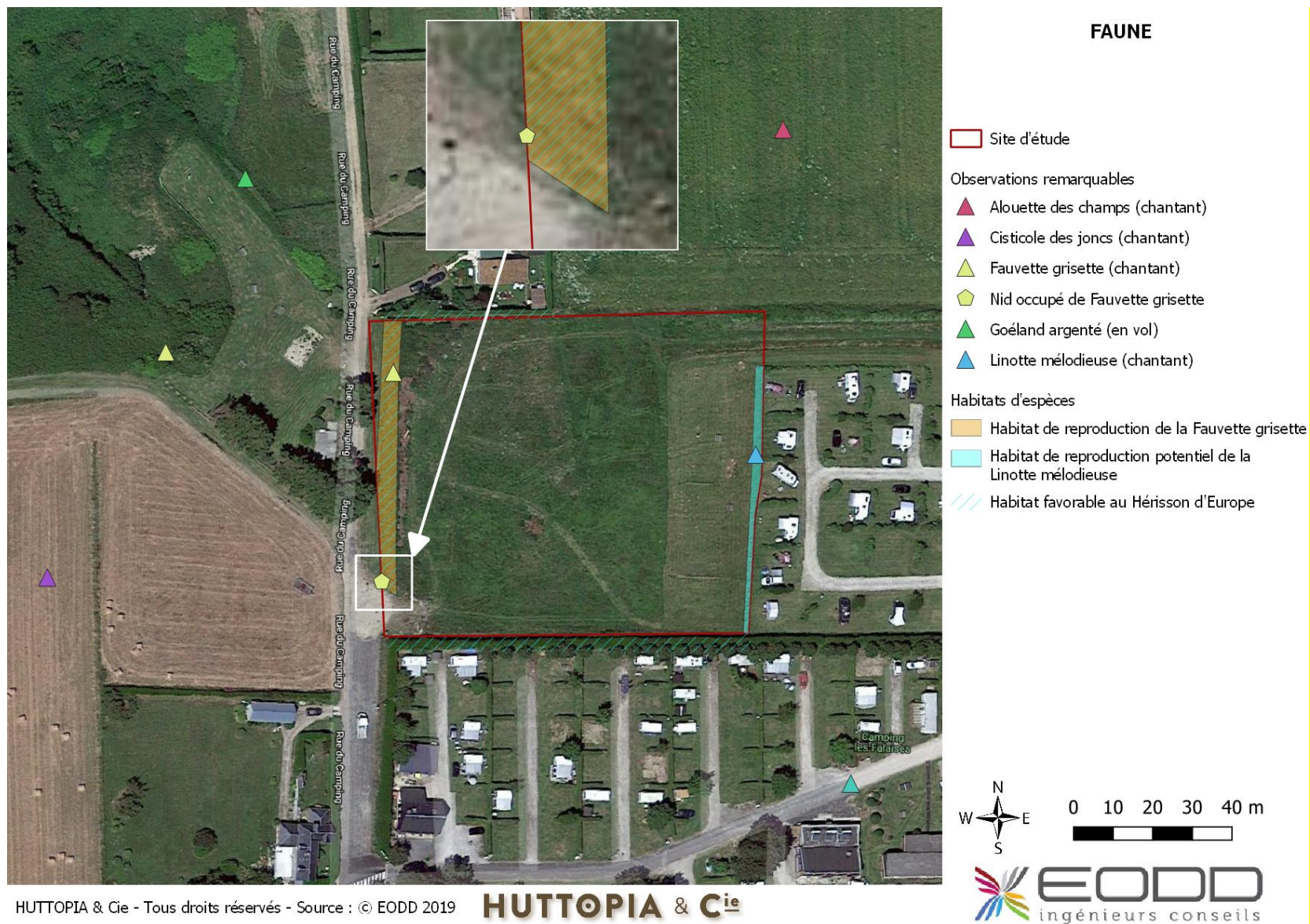


Figure 17 : Carte des observations de faune et habitats d'espèces

Les enjeux écologiques identifiés sur le site d'étude sont relativement faibles (habitat en moyen état de conservation voire mauvais) bien que des potentialités d'espèces protégées subsistent avec l'avifaune et notamment la Fauvette grisette. Lors de la campagne de terrain, une caractérisation des zones humides via les deux critères (pédologiques et floristiques) a été effectuée, aucune zone humide n'a été relevée.

4. EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES

Dans cette partie sont présentés les effets potentiels du projet sur l'environnement (sur les thématiques à enjeu pré-identifiées) en phase chantier puis en phase post-aménagement. Pour chacun des impacts mentionnés, des mesures sont proposées visant à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs.

4.1 PHASE CHANTIER

La mise en œuvre d'une charte de chantier vert permettra de limiter les incidences temporaires du projet sur l'environnement. Cette charte abordera les enjeux environnementaux généraux (nuisances sonores, plan de circulation, gestion des eaux de ruissellement, patrimoine, déchets, etc.) et ceux plus spécifiquement liés à l'opération (pollution des sols, milieu naturel).

Le site respectera au maximum la topographie actuelle du site.

Légende : Enjeux environnementaux

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Evitement	Réduction	Compensation
Déplacements et accessibilité	- Augmentation du trafic, circulation d'engins de chantier. - Coupure temporaire ou diminution de la voirie : rue du camping	- Plan d'installation chantier (délimitant les différentes zones) et plan de circulation des véhicules de chantier. - Circulations des engins de chantier et des piétons portées au plan d'installation chantier	- Sécurisation des accès - Stationnement des engins dans l'emprise du projet au maximum. - Respect des réglementations pour la circulation des véhicules.	-
Eaux superficielles	Production de matières en suspension	-	Emprise limitée	-
	Production potentielle de polluants provoquant le ruissellement d'eau souillée	- Charte de chantier vert - Plan assurance environnement élaboré par l'entreprise pendant la période du chantier devra spécifier la gestion de situation	- produits chimiques stockés sur des bacs de rétention. Zones de stockages ventilées et abritées des intempéries - engins de chantier conformes,	-

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Evitement	Réduction	Compensation
		d'urgence.	contrôlés et nettoyés. - aires de stationnement aménagées - kit d'intervention d'urgence mis en place sur le chantier en cas de déversement accidentel. - Identification des produits potentiellement polluants	
Eaux souterraines	Faible impact en phase chantier	-	-	-
Eaux usées	Faible impact en phase chantier	-	-	-
Sols et sous-sol / pollution	Déblai léger, l'aménagement respectera au maximum la topographie du site	- Utilisation des déblais pour les espaces verts créés (plantations des haies cachoises qui seront plantées sur un merlon de terre)	- cf mesures de réduction des impacts sur les eaux superficielles.	-
Energie	Empreinte Carbone et énergétique des matériaux de construction et de l'énergie dépensée pour le chantier (déplacements d'engins...)	-	-	-
Risque naturel	Aucun impact	-	-	-
Milieu naturel	Les haies à l'Est et au Sud sont préservées Confortement de la haie Nord Potentielle présence d'espèces protégées Destruction d'habitat favorable à l'avifaune	- Plantation de deux haies une au Nord et une à l'Ouest selon les prescriptions du PLU de Saint-Pierre-en-Port - Protection de la haie en place au Sud	- Les travaux se feront durant la période de fermeture du camping (entre octobre et mars) qui correspond à la période la plus favorable au niveau écologique notamment pour l'avifaune (hors période de nidification)	-
Niveaux sonores et poussières	Création de nuisances sonores et production de poussières en lien avec les engins de chantier	-	- Opérations de communication (sensibilisation, information et formation) (dates des travaux,	-

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Evitement	Réduction	Compensation
			horaires, mesures de précautions mises en œuvre) auprès des riverains et usagers du camping. - Les chefs de chantiers et ouvriers sont informés en phase de préparation sur les exigences d'un chantier à faibles nuisances. Les concepteurs veilleront en cours de chantier que les principes sont respectés. - Engins de chantier respectant la réglementation en termes d'émissions sonores - Planning des phases bruyantes du chantier Identification des origines de bruits => stratégie de limitation selon les réglementations locales en vigueur.	
Conclusion	Ces mesures types seront reprises dans une charte de chantier verts qui sera imposée aux entreprises.			

Tableau 2 : Synthèse des effets et mesures en phase chantier

4.2 PHASE POST-AMENAGEMENT

Légende : **Enjeux environnementaux**

PHASE POST-AMENAGEMENT				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures correctives envisagées		
		Evitement	Réduction	Compensation
Population	Augmentation de l'offre d'accueil pour les touristes tout au long de l'année	-	-	-
Déplacements et accessibilité	Augmentation sensible potentielle du trafic de véhicules et plus spécifiquement de camping-car, caravanes (augmentation d'environ 15 véhicules lors de la haute saison lié au nombre d'emplacement créé)	- Aucun nouvel accès n'est créée dans le cadre du projet, il se fait par l'entrée existante rue du camping	-	-
Ressource en eau	Réseau déjà existant	-	-	-
Eaux pluviales	Eaux pluviales à infiltrer sur place	Chemin de desserte et chemin piétons revêtus respectivement d'un stabilisé et de terres ou matériaux locaux pour maintenir la perméabilité du site Des tranchées d'infiltration seront mises en place Les emplacements sont enherbés pour favoriser l'infiltration sur site	-	-
Eaux souterraines	Pas de prélèvement ou modification des eaux souterraines	-	-	-

PHASE POST-AMENAGEMENT				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures correctives envisagées		
		Evitement	Réduction	Compensation
	prévus			
Eaux usées	Pas d'impact notable	-	-	-
Sols et sous-sols	Pas d'impact notable	-	-	-
Pollution des sols	Aucune incidence relevée	-	-	-
Milieu naturel	Enherbement des 25 emplacements Création de haies au Nord et à l'Ouest		- Restitution de haies au Nord et à l'Ouest qui serviront de zone de refuge/nidification pour la fauvette grisette notamment -Plantation d'une haie bocagère s'inspirant des haies cauchoises au Nord et à l'Ouest du site - Les espèces locales (arborées, arbustives et herbacées) seront favorisées - cheminement de desserte et cheminement piétons, au plus naturel possible pour maintenir la perméabilité	-
Nuisances sonores	L'augmentation de trafic est négligeable (il est égal au nombre de nouveaux emplacement créés soit 15)	-	-	-
Qualité de l'air	Augmentation négligeable du trafic routier notamment de camping-car, caravanes donc aucune incidence relevée	-	-	-
Nuisances olfactives et lumineuses	Emissions lumineuses nouvelles	- Ces bornes n'excéderont pas 1 m de haut et le faisceau lumineux sera orienté vers le bas pour ne	- La pollution lumineuse sera limitée au strict nécessaire par des éclairages adaptés pour des	-

PHASE POST-AMENAGEMENT				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures correctives envisagées		
		Evitement	Réduction	Compensation
		pas perturbé la biodiversité	raisons de sécurité le matériau utilisé sera du bois avec une couverture métallique L'emploi de borne solaire sera analysé en fonction du degré d'ensoleillement	
Gestion des déchets	Production de déchets non dangereux	-	- Tri à la source des déchets et pratique du tri sélectif - un système de compost pour les déchets organiques a été mis en place par la communauté d'agglomération, le camping adhère à ce dispositif	-
Conclusion	Les mesures ainsi proposées permettent au projet de s'ancrer harmonieusement dans le contexte urbain et paysager de Saint-Pierre-en-Port.			

Tableau 3 : Synthèse des effets et mesures après aménagement

5. AUTOEVALUATION

Le projet consiste à étendre le camping des Falaises sur la commune de Saint Pierre en Port (76). Cette extension comporte 25 emplacements utilisés de la manière suivante :

- création de 15 emplacements,
- repositionnement de 10 emplacements existants afin de dédensifier le camping.

Cette extension porte sur environ 7 400 m².

Le site s'insère dans le prolongement du camping « les falaises » existant et donc du tissu urbain de Saint-Pierre-en-Port.

La commune de Saint-Pierre-en-Port est bordée par la Manche. Le projet ne se localise pas dans la bande de protection des 100 m liée à la loi littoral mais au sein de l'espace proche du rivage qui autorise l'urbanisation en continuité du tissu urbain.

Le projet s'insérera dans son environnement urbain et paysager en intégrant des haies au Nord et à l'Ouest et en limitant les surfaces imperméabilisées (emplacements enherbés, chemin de desserte et piétons favorisant l'infiltration des eaux pluviales). Il prend également en compte la biodiversité ordinaire existante présente sur le site, qui n'abrite aucun enjeu écologique. Des haies seront créées selon les prescriptions du PLU en vigueur.

Le chantier sera géré dans un objectif de réduction des nuisances, une charte de chantier vert sera mise en place.

Le projet n'implique aucune pollution des eaux, que ce soit en phase chantier ou en phase exploitation, ni de modification majeure de la topographie du site.

Les mesures d'évitement et de réduction prévues et présentées dans le présent document permettent de rendre les impacts résiduels du projet non significatifs.

Les mesures ainsi proposées permettent au projet de s'ancrer harmonieusement dans le tissu urbain et paysager du territoire communal en prenant en compte l'intérêt touristique du lieu.

Ainsi, il nous semble que le projet peut être dispensé d'étude d'impact au regard de la faible sensibilité du site et des faibles enjeux environnementaux du projet.

